

Le schéma directeur et après ?

David BELBES

Directeur des systèmes d'information – CG Lot-et-Garonne

(Cette présentation s'appuie sur un diaporama)

Le Conseil général
de Lot-et-Garonne / 47



LE SCHÉMA DIRECTEUR ET APRÈS

Présentation du 19 mars 2012

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

Le schéma directeur et après ?

Le Lot-et-Garonne, c'est un peu plus de 300 communes, un peu plus de 300 000 habitants, un budget de fonctionnement d'environ 300 millions d'euros et un budget d'investissement d'environ 150 millions d'euros. Concernant la position géographique du département, maintenant que tout le monde situe Morcenx, nous sommes situés juste un peu au nord-est.

Le Conseil général de Lot-et-Garonne / 47

RAPPEL DU CONTEXTE

Afin de répondre aux grands objectifs nationaux en matière de déploiement de THD, le Département a réalisé un schéma d'aménagement numérique (SDTAN) qui a pour objectif de **proposer** et de **justifier une stratégie** afin d'**agir de manière cohérente et efficace** sur les projets d'aménagement numérique du territoire.

SDTAN a été adopté au mois d'avril 2011.

Des adaptations du SDTAN seront nécessaires pour tenir compte de la circulaire du 16 août 2011 du Premier ministre et des AMII

- Une étude réalisées par :



- Avec le soutien financier de :



LOT-ET-GARONNE
Conseil général 

Rappel du contexte

Comme beaucoup de départements, le Lot-et-Garonne, s'est engagé dans un schéma d'aménagement numérique du territoire qui a été adopté en avril 2011, il y a bientôt un an, et vous découvrez sur cette présentation les logos des sociétés conseil qui nous ont accompagnés dans le cadre de son étude, et également les logos des co-financeurs.

Le Conseil général de Lot-et-Garonne / 47

ÉTAT DES LIEUX ET CHIFFRAGES

Une part prévisible des déploiements des opérateurs limitée

L'état des lieux établi dans le cadre de l'étude montre que **la seule action des opérateurs privés ne suffira pas** à assurer un déploiement équilibré du FTTH en Lot-et-Garonne

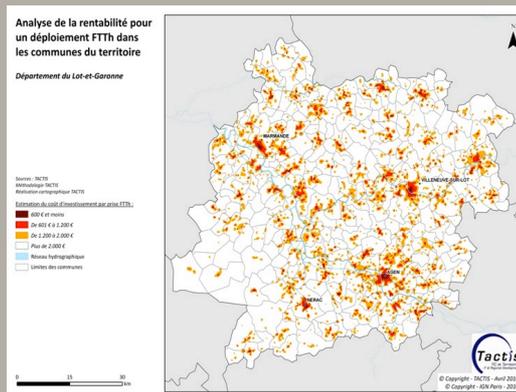
Pour le Lot-et-Garonne :

- Environ **400 M€** seraient nécessaires pour une couverture FTTH de 100 %
- 30 à 40 M€ supplémentaires pour établir une boucle de collecte départementale

Le coût moyen à la prise, estimé pour le Lot-et-Garonne à 1 838 € avec les zones AMII et à plus de 2 000 € sans les zones AMII, en raison de la forte proportion de communes de moins de 500 habitants

Nécessité de :

- **rationaliser, coordonner et mutualiser** les actions de l'ensemble des acteurs. La réussite de cet immense chantier en dépend
- de **partager et d'étaler l'effort financier dans le temps**



LOT-ET-GARONNE
Conseil général

État des lieux et chiffrages

Le premier constat, sans grande surprise, est que la seule action des opérateurs privés ne serait pas suffisante pour couvrir l'ensemble du territoire. Partant de là, un chiffrage a été établi : un peu plus de 400 millions d'euros seraient nécessaires pour assurer une couverture FTTH de l'ensemble du département et il faudrait 30 à 40 millions d'euros supplémentaires pour établir une boucle de collecte. Cette carte offre une vision du département, avec en couleur foncée les prises dont le coût unitaire est inférieur à 600 euros, et la majeure partie du territoire est en blanc avec des coûts à la prise supérieurs à 2 000 euros. Au moment de l'étude, le chiffrage du coût moyen à la prise s'établissait à 1 838 euros, mais entre temps les projets AMII sont arrivés et ont impacté à la hausse ce coût moyen qui dépasse aujourd'hui les 2 000 euros à la prise, compte tenu notamment d'une très forte dispersion de la population sur le territoire.

Je citais tout à l'heure le budget d'investissement du département de 150 millions d'euros ; il est clair que si l'on rapproche ce chiffre des 400 millions d'euros nécessaires, on comprend que c'est un effort financier que le seul département ne pourra pas supporter.

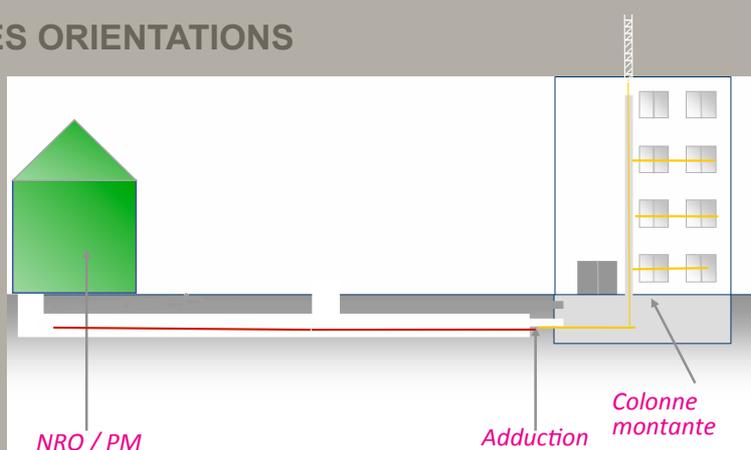
On comprend également que nous sommes face à des enjeux financiers très importants pour un département tel que le nôtre et qu'il est vraiment nécessaire d'essayer de mutualiser, de coordonner au maximum l'action publique, pour avancer dans les meilleures conditions sur ce sujet.

Le Conseil général de Lot-et-Garonne / 47

LES GRANDES ORIENTATIONS

Priorité à l'établissement d'un réseau FTTH :

- 60 % de la population à horizon 10 ans
- tendre vers une couverture à 100 % au-delà des 10 ans
- étude de solutions de « montée en débit » pour le reste du territoire en solution d'attente



Un projet cible à 120 M€ sur 10 ans (12 M€ / an) qui permet de viser 60 % de couverture du territoire en THD

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

Les grandes orientations 1/2

Concernant les grandes orientations, nous nous inscrivons bien dans le cadre d'un réseau FTTH, avec un objectif cible de 60 % de la population à horizon 10 ans.

Pour l'atteindre, nous avons un projet d'environ 120 millions d'euros sur 10 ans, soit environ 12 millions d'euros par an.

La montée en débit n'est pas le scénario retenu, mais on ne peut pas totalement l'écarter. Sur ce sujet, notre réflexion s'attachera plus particulièrement aux scénarios de montée en débit par l'hertzien, car nous avons déjà sur notre territoire un réseau haut débit radio, et si nous devons faire de la montée en débit il y aurait une certaine logique à procéder ainsi.

Le Conseil général de Lot-et-Garonne / 47

LES GRANDES ORIENTATIONS

Une maîtrise d'ouvrage départementale

Une maîtrise d'ouvrage portée par un Syndicat Mixte Ouvert

Ce syndicat mixte devra regrouper

La Région, le Département, les communautés de communes et les agglomérations. D'autres structures pourraient adhérer comme le SDEE, la fédération des eaux...

Les missions de ce syndicat mixte consisteront à

- Piloter les projets liés à l'aménagement numérique du territoire
- Créer et mutualiser un pôle d'ingénierie et de conseils pour assister les collectivités membres :
 - adaptation des documents d'urbanisme
 - réalisation de schémas d'ingénierie
 - mise en application de ces schémas (APD / Récolement)
 - établir un cadre conventionnel pour la mutualisation des travaux avec les grands gestionnaires d'infrastructures
- Recenser et gérer les infrastructures numériques en s'appuyant sur le SIG régional (Gr@ce)
- Coordonner l'ingénierie technique
- Gérer des marchés de travaux puis mettre en œuvre une structure ad'hoc pour l'exploitation et la commercialisation du réseau (structure régionale en cours d'étude)
- Fédérer les 3 DSP haut débit présentes sur le territoire

LOT-ET-GARONNE
Conseil général 

Les grandes orientations 2/2

Compte tenu de la nécessité de se coordonner, la volonté d'avoir une maîtrise d'ouvrage à l'échelle du département est ressortie assez rapidement et il a été décidé de la faire porter par un syndicat mixte départemental.

L'objectif de ce syndicat sera de regrouper l'ensemble des acteurs impliqués dans le déploiement du très haut débit, c'est-à-dire entre autres, la région, le département, mais aussi l'ensemble des communautés de communes du territoire, après bien sûr un transfert de compétence si ce n'est déjà fait.

L'autre point important est d'associer les grands gestionnaires d'infrastructures et tout particulièrement le syndicat d'électrification. À l'échelon départemental effectivement, dans le cadre des déploiements envisagés, une structure départementale sera chargée de coordonner et de piloter l'ensemble de ces projets et l'idée est de faire porter au syndicat d'électrification une mission de maîtrise d'œuvre pour utiliser au maximum les compétences de l'ensemble des acteurs en place.

Les grandes missions du syndicat mixte consisteront donc à piloter les projets liés à l'aménagement numérique. Il y a aussi une volonté très forte de mutualiser et de rationaliser au maximum l'action publique en créant notamment un pôle d'ingénierie et de conseil pour assister les collectivités membres de ce syndicat dans l'aménagement numérique de leur territoire, avec des points de sensibilité particuliers concernant l'adaptation des documents d'urbanisme, ou la réalisation de schémas d'ingénierie, d'avant projet détaillé et de plans de récolements. Une partie de territoire est donc aujourd'hui couverte par le biais de ces schémas. L'autre enjeu important sera de mettre ces schémas en œuvre, soit dans le cadre de travaux d'opportunité, soit parce qu'il y aura des projets de déploiement. Il faudra aussi établir un cadre conventionnel pour la mutualisation des travaux avec les grands gestionnaires d'infrastructures qui ne seraient pas membres du syndicat.

Parmi les missions de ce syndicat, il y aura également le recensement et la gestion des infrastructures numériques. Pour cela nous nous appuyerons sur un outil d'ores et déjà développé, un système d'information géographique qui a été mis en place au niveau régional (le système Gr@ce) et qui permet de référencer l'ensemble des données télécoms.

Enfin, le syndicat mixte aura pour mission de gérer un certain nombre d'outils contractuels, soit en termes de conseil ingénierie par le biais de marchés publics de services, mais surtout de marchés de travaux. En effet, dans le cadre des études qui ont été faites, parmi les différents modèles juridiques mobilisables par une collectivité, on pense assez naturellement à la délégation de service public. Mais ce n'est pas le choix qui a été retenu pour ce projet, car nous avons considéré que nous manquions de visibilité pour attaquer le sujet d'un réseau FTTH à l'échelle de tout un département par le biais d'une DSP. Nous nous orientons donc plutôt vers la construction d'un réseau en régie par le biais de marchés de travaux, pour confier ensuite l'exploitation de ce réseau à une structure ad hoc.

Une autre originalité se trame sur le territoire aquitain : des études sont en cours sur une structure régionale qui porterait à la fois la commercialisation et l'exploitation des réseaux déployés par les départements ; l'idée est de constituer un guichet unique, point d'entrée pour les opérateurs en matière d'accès aux prises FTTH des réseaux départementaux. Il s'agirait donc d'une structure à trois niveaux : une maîtrise d'œuvre infra départementale (syndicat d'électrification), un syndicat mixte qui pilote tout cela et une structure régionale qui commercialise et constitue un guichet à l'échelle de la région.

La dernière mission de ce syndicat mixte sera de fédérer et de récupérer en gestion directe les trois délégations de service public haut débit aujourd'hui présentes sur le territoire.

**Le Conseil général
de Lot-et-Garonne / 47**

LA PRISE EN CHARGE DES COÛTS

Coûts de fonctionnement : 450 000 € / an

- Constitution d'une équipe de 5 personnes
- Prise en charge du CG : 50 %
- Coût restant réparti entre la Région et les EPCI membres

Prise en charge des investissements : 120 M€ sur 10 ans, soit 12 M€ / an

- Définition d'un programme cadre -> adoption d'une Autorisation Programme par le CG (6,6 M€ sur 2012-2015)
- Une mise en œuvre sur la base de projets
- L'EPCI membre s'implique activement dans la définition et la réalisation du projet en étroite concertation avec le Syndicat Mixte Départemental qui porte la maîtrise d'ouvrage des travaux
- Une approche par « plaque » (la cohérence inter plaques sera assurée par la réalisation de schémas d'ingénierie et/ou APS, APD...)
- L'EPCI contribue financièrement à son projet (clé de répartition CG 40 %, CR 40 %, EPCI 20 % sur participation des financements à la charge des collectivités locales)

 **La prise en charge des coûts**

Le syndicat mixte serait articulé autour de 5 personnes, avec les différents profils tant techniques, juridiques que comptables nécessaires au fonctionnement d'une telle équipe. Le coût de fonctionnement serait d'environ 450 000 euros par an dont la moitié prise en charge par le Conseil général, le coût restant se répartissant entre d'une part le Conseil régional et d'autre part les EPCI membres.

En matière d'investissement, nous avons vu qu'il serait de 120 millions d'euros sur 10 ans, soit 12 millions par an. L'idée est de définir un programme cadre. Ce programme cadre servira d'élément de base pour déposer un projet au niveau national et rechercher des financements externes.

Le programme cadre sera mis en œuvre sur la base de projets. Mais qu'est-ce qu'un projet ?

C'est tout d'abord quelque chose qui viendra des territoires, il faudra une volonté et une implication forte de la part des communautés de communes pour avancer sur un déploiement FTTH. Ce projet, de manière assez logique, se structurera autour d'une approche par plaque optique et il faudra veiller à la cohérence entre ces différentes plaques dont le déploiement sera étalé sur une durée assez longue.

L'autre point clé évidemment, c'est que l'EPCI participe au financement du projet déployé sur son territoire. Une clé de répartition a été définie dans le cadre du SDAN (40 % Conseil général, 40 % Conseil régional, et 20 % EPCI) concernant les financements à la charge des collectivités locales.

Le Conseil général de Lot-et-Garonne / 47

LE PROJET AUJOURD'HUI

Une volonté politique forte / une feuille de route :

- 2012 : concertation avec la Région en cours (étude gouvernance) / EPCI / SDEE et création du SMO
- 2013 : lancement des études et appels à projets
- 2014 : premiers déploiements...

Mais de grosses inconnues demeurent :

- MODÈLE ÉCONOMIQUE**
- La question du financement
 - l'absence d'un fonds pérenne suffisamment alimenté et prenant en compte le coût réel des déploiements (FSN : 309 € pour le 47 contre un coût moyen de plus de 2 000 € -> 15,45 %)
 - le co-investissement par les opérateurs privés (volonté, capacité, niveaux de participation...)
 - Le positionnement des opérateurs vis-à-vis des RIP
 - la présence des opérateurs en tant que FAI
 - Les attentes des opérateurs alternatifs -> réseau activé
 - Les attentes des opérateurs nationaux -> FON (sans garantie concernant leur venue et les conditions de celle-ci)
 - les attentes en termes de collecte (Viabilité des RIP vs Concurrence avec les réseaux privés)
 - niveaux de redevances
 - La couverture réelle des zones AMII
 - annonces AMII et opposabilité des engagements : macros plannings, pas d'APS ou APD avant 2014
 - cohérence et complétude des infrastructures privées / publiques
 - L'interopérabilité technique
 - des architectures
 - des SI

Nécessité d'un cadre
technique national

LOT-ET-GARONNE
Conseil général 

Le projet aujourd'hui

Le moins que l'on puisse dire est qu'il existe une volonté politique forte sur ce sujet. Une feuille de route est arrêtée, 2012 sera l'année de la concertation, notamment avec le Conseil régional, pour la mise en place de ce système de gouvernance à deux niveaux. Un certain nombre de discussions sont également en cours avec le syndicat d'électrification pour définir de manière juridique et statutaire les conditions selon lesquelles la SDEE pourra porter la maîtrise d'œuvre des déploiements. Ceci devrait permettre la création du syndicat mixte d'ici fin 2012 afin qu'il puisse être opérationnel en 2013 pour le lancement des études préalables, et l'établissement du programme cadre pour la recherche de financements. Cela nous permettrait, si ce planning est tenu, de démarrer les premiers déploiements dès 2014. Voilà pour le paysage local.

Mais nous naviguons encore à vue, comme beaucoup, car de nombreuses inconnues demeurent. Sur la question du financement, nous attendons le FANT, Fonds d'aménagement numérique du territoire. En Lot-et-Garonne, le FSN, représente 309 euros par prise : ramenés aux 2 000 euros par prise, nous obtenons un taux de participation du FSN d'un peu plus de 15 %. Le taux laissé à la charge des collectivités restera donc très important si rien ne bouge.

Il y a bien sûr une logique à aller chercher du cofinancement du côté des opérateurs privés, mais là aussi, c'est un peu compliqué : existe-t-il aujourd'hui une volonté réelle des opérateurs pour co-investir sur des réseaux d'initiative publique ? Même si cette volonté est là, avec un niveau de participation de 400 euros (comme cela a été cité ce matin), ajoutés aux 309 euros, nous arrivons à 709 euros... Nous comprenons que, dans tous les cas, les collectivités seront amenées à financer de manière assez lourde le déploiement du FTTH en Lot-et-Garonne.

Une autre source d'interrogation concerne le positionnement des opérateurs vis-à-vis des Réseaux d'Initiative Publique (RIP), et tout d'abord leur présence en tant que fournisseur d'accès. Si nous déployons des réseaux, l'objectif est d'y accueillir des opérateurs. Deux logiques s'affrontent : d'un côté les attentes des opérateurs alternatifs, qui demandent plutôt des réseaux activés, et de l'autre celles des opérateurs nationaux qui sont dans une logique de fibre noire, sans garantie concernant leur venue. L'antagonisme entre ces deux approches devient relativement gênant aujourd'hui car plusieurs exemples montrent que, si le réseau est activé, il n'y a pas de gros opérateurs.

Le sujet de la collecte est également sensible, avec aussi deux logiques qui s'affrontent : d'un côté la viabilité des RIP qui normalement amène assez logiquement à la construction d'un réseau de collecte et de l'autre une concurrence qui s'instaure avec les réseaux de collecte privés. Cela se produit de plus en plus souvent, malgré la présence de réseaux de collecte publics, nous voyons arriver des doubles tuyaux (publics / privés) pour desservir les nœuds stratégiques des réseaux.

Parmi les interrogations qui font notre quotidien, il y a également les annonces concernant les zones AMII et l'opposabilité des engagements concernant ces annonces. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des macro-plannings, sans possibilité d'avoir ne serait-ce qu'un avant-projet sommaire des déploiements qui seront menés à partir de 2015. Nous savons que des études seront lancées à compter de 2014, mais sans plus de précisions. Le fait de ne pas savoir ce qui va se passer en zone AMII nous amène évidemment à nous questionner sur la cohérence et la complétude entre d'une part les réseaux d'initiative publique et d'autre part les réseaux qui seront déployés par le privé.

Autre interrogation du moment : l'interopérabilité technique, tant sur le plan des architectures que des systèmes d'information. Nous espérons clairement qu'un cadre national émergera et qu'il sera favorable aux réseaux d'initiative publique et aux contraintes des territoires ruraux.

**Le Conseil général
de Lot-et-Garonne / 47**

En résumé

Des imperfections et incertitudes	Des enjeux territoriaux
<ul style="list-style-type: none"> • Les modèles économiques et l'absence de péréquation entre ZR / ZNR • Le cadre technique • La coopération avec les opérateurs sur les RIP et à la frontière des RIP • La gestion des zones AMII 	<ul style="list-style-type: none"> • Fracture numérique • Compétitivité du territoire • Développement des usages
À corriger et à lever	À prendre en compte
On se structure et... on y va !	

 **En résumé**

Cette diapositive résume un peu la balance.

D'un côté, nous avons de nombreuses incertitudes et imperfections, concernant les modèles économiques ; l'absence de péréquation entre les zones rentables et les zones non rentables ; l'absence de cadre technique ; et de grosses inconnues en matière de coopération entre les RIP et les réseaux privés qui nous amènent à nous demander s'il ne va pas manquer à l'arrivée des bouts de réseaux. Il faudra bien entendu lever ces incertitudes, et corriger ces imperfections si l'on souhaite atteindre l'objectif qui a été fixé au niveau national.

De l'autre côté, il y a des enjeux territoriaux en termes de fracture numérique, de compétitivité du territoire, de développement des usages. Ces enjeux territoriaux sont tels, en Lot-et-Garonne aujourd'hui, que nous souhaitons nous structurer pour y aller, puisque nous savons que si nous attendons que le paysage soit complètement éclairci, nous perdons du temps. L'idée est donc de ne pas en perdre mais de ne pas faire n'importe quoi non plus et nous espérons bien que le temps que les premiers déploiements se mettent en œuvre, ces imperfections seront réglées dans le cadre du programme national. Merci.

 **Patrick VUITTON**

Je remercie tous les orateurs d'avoir tenu le timing, ce qui nous donne le temps du débat. Avez-vous des questions sur la patiente mise en œuvre d'un réseau à Morcenx ou concernant le choix d'intervention en zone AMII sur Poitiers ?

Questions / Réponses

Xavier DESCHAMPS, CG Loiret

Je suis Vice-président du Conseil général du Loiret et nous avons une négociation concernant une DSP qui couvrirait tout ce qui n'est pas zone AMII en réseau d'initiative publique. Ma question est pour Monsieur TANGUY : votre THD Grand Poitiers est bien ciblé zones d'activités, mais vous êtes sur une zone géographique AMII avec un opérateur Orange. En tant que délégué, je pense que vous avez dû conventionner avec Orange ? Si oui, dans quelles conditions, sinon, qu'envisagez-vous de faire ?

Alain TANGUY

Il s'agit d'une question plus « politique ». Sur le principe, nous avons réfléchi à l'attractivité de notre territoire et franchement ce n'est pas qu'un terme : nous sommes partis du constat que nous avons la chance d'avoir un territoire bien placé, bien desservi (la prolongation de la ligne LGV Tours-Bordeaux est en cours de travaux), qui n'est pas encore très cher (il est possible d'accéder assez facilement à des terrains pour les entreprises), et nous nous sommes dit que la compétition de demain se baserait sur ces éléments pour l'emploi, l'attractivité du territoire et le maintien de nos entreprises. Nous nous sommes aussi basés sur cette image assez simple de jeu de chaises musicales en fin de soirée de mariage. Chez nous, partout dans les capitales régionales, il y a le très haut débit pour les entreprises, et nous ne voulons pas être de ceux qui se retrouvent sans chaise, nous voulons faire partie des capitales régionales qui, au moment du choix des entrepreneurs, sauront attirer les entreprises performantes et les moins performantes, pour que l'emploi résiste chez nous. Et je parle en connaissance de cause, parce que c'est mon métier. Nous avons la chance d'avoir une capitale régionale largement maillée en termes d'administrations : tant mieux, car il est vrai que c'est un amortisseur en cas de crise, mais il n'y a pas que cela. Nous avons absolument besoin d'avoir un tissu économique performant.

Lorsque nous avons réfléchi à cette proposition il y a deux ans, le maillage AMII était encore une problématique assez nébuleuse. Aujourd'hui nous travaillons avec France Télécom, et croyez-moi, ce n'est pas simple ! Mais sur un projet de 10 millions d'euros, il en reste 3 à la charge de la collectivité, il y a des aides FEDER, des aides départementales, une participation de l'agglo, et je pense que nous allons parvenir avec France Télécom à trouver un accord dans les semaines ou les mois qui viennent pour qu'ils aillent très vite sur le FTTH et qu'ils ne doublonnent pas les zones d'activités bien sûr. J'espère que cela ne sera pas qu'un vœu pieux, mais nous y travaillons. Dans tous les cas, même s'il restait une part un peu conséquente à notre charge, ce qui pourrait être le cas, l'enjeu est tellement important que cela vaut le coup d'y réfléchir. C'est vrai que, sur le principe, nous faisons partie des zones qui devraient être couvertes, mais on nous annonce que ce sont des intentions, entre 2015 et 2020... Imaginez que cela soit 2018 ou 2019 : c'est trop tard, 5 ou 6 ans à l'échelle de ce que nous vivons aujourd'hui, ce n'est même pas la peine d'y penser !

Xavier DESCHAMPS

Alors bonne chance !

▮ Patrick VUITTON

Merci. D'autres questions ?

▮ Michel LEBON, Consultant

Je voulais revenir sur le titre de la session et sur l'aspect « développer les usages ». J'ai été très heureux d'assister à l'exposé de la Normandie sur la médiation numérique, les EPN... J'ai assisté aux rencontres d'Ajaccio. J'y étais allé comme homme d'infrastructure pour voir ce qu'on pourrait bien faire. Ma question porte sur la thématique prise activée, prise fibrée : je serai favorable à ce que les collectivités s'investissent pour favoriser l'émergence de nouveaux FAI sur des prises activées, qui viendraient délivrer des services de type médiation numérique, accompagnement sur la e-santé, la télémédecine, sans pour autant empêcher ces nouveaux abonnés de souscrire à des services plus classiques de type triple play. Cela permettrait une meilleure versatilité des abonnés, je ne parle pas de « *churn* », qui iraient chercher le meilleur service au meilleur moment, le meilleur bouquet audiovisuel par exemple, tout en restant abonnés à des services qui auraient été mis en place par les collectivités au travers de marchés de services par exemple. Qu'en pensez-vous ?

▮ Patrick VUITTON

Sur les services activés, à Morcenx il n'y a qu'un seul opérateur qui a répondu présent ?

▮ Jean-Claude DEYRES

Sur Morcenx, lorsque nous avons lancé l'appel d'offres, un seul opérateur a répondu. Nous avons rencontré les autres opérateurs, Orange, ou Bouygues, et tous nous ont fait part de leur intérêt mais nous ont aussi dit que la politique nationale voulait qu'ils interviennent au niveau national et pas sur les territoires ruraux. Heureusement, nous en avons trouvé un et cela fonctionne.

▮ Marianne BRUNAT, France Télécom

Je m'occupe des réseaux d'initiative publique dans le groupe. J'aimerais faire justement une petite remarque sur les services activés, il y a quand même une limite à donner : aujourd'hui, techniquement, on ne sait pas faire du bitstream TV sur des réseaux ouverts très haut débit FTTH multi opérateurs. À moins que d'autres arrivent à en faire, il y a cette limite technologique, et effectivement, le fait d'avoir des services FTTH sans triple play, donc sans les bouquets TV à valeur ajoutée, cela pose quand même une problématique assez forte au grand public. Un opérateur, oui, nous savons faire en activé, plusieurs opérateurs à partir des mêmes services activés pour faire du bitstream TV, non.

J'aimerais aussi avoir la position de l'AVICCA sur la modernisation des réseaux câblés. C'est une vraie question que nous nous posons aussi. Effectivement, nous allons de plus en plus, dans quelques procédures, sur la modernisation de réseau câblés, mais ils n'ont pas l'ouverture que peuvent avoir aujourd'hui les réseaux FTTH dans les mêmes contraintes réglementaires, et cela nous amène à nous poser de vraies questions.

▮ Patrick VUITTON

Ce n'est pas un colloque sur les positions de l'AVICCA... Sur les réseaux activés, je pense qu'un travail collectif doit être mené du côté des collectivités pour essayer de faire en sorte que les offres activées qui nous semblent nécessaires au moins au démarrage des réseaux soient le plus homogènes possible. C'est-à-dire que les opérateurs, qu'ils soient petits ou gros, doivent pouvoir trouver sur les réseaux qui ouvrent aujourd'hui ici ou là sur le territoire des conditions les plus semblables possible de façon à ce que cela crée une économie sur l'ensemble.

Cela ne répond pas forcément à votre question très technique, mais un réseau comme celui de l'Ain a résolu la question du bitstream TV en apportant quelque chose, une brique commune sur cet élément.

Sur la modernisation des réseaux câblés, il n'y a pas de position stricte de l'AVICCA, si ce n'est que, dans le cas de Sarreguemines, qui a clairement un réseau en délégation de service public, il est évidemment parfaitement possible de le moderniser. Vous avez vu qu'une partie du réseau avait été construite en FTTH, c'est complètement nouveau. Ce n'est pas très facile d'avoir une partie en FTTH quand on a un réseau essentiellement en technologie coaxiale, mais cela ouvre un peu le débat et ces réseaux seront peut-être entièrement en FTTH dans 10 ans, puisque l'histoire de ces technologies est quant même de pousser la fibre de plus en plus loin. Il s'agit donc peut-être simplement d'un moment de l'histoire de ces réseaux.

▮ Gilles BILLET, IFOTEC

Je ferai plutôt un complément de réponse très technique par rapport à l'activation des réseaux, puisque nous avons le bonheur de fournir le SleA en la matière. Il est tout à fait possible d'avoir des réseaux de niveau 2 activés complètement indépendants des opérateurs. Il y a des abonnés un peu « geeks » dans l'Ain qui ont quatre opérateurs, tous les quatre au triple play. C'est en fait une fonction IGMP qui permet de faire cela. C'est dans la norme de l'ethernet.

▮ Patrick VUITTON

Je souhaite également rebondir sur la question des fourreaux qui a été évoquée ce matin. Nous naviguons d'une certaine manière en pleine fiction puisque, aujourd'hui, l'Arcep nous dit que pour accéder aux fourreaux de France Télécom, il faut être un opérateur. La réglementation européenne dit que France Télécom peut être amené à ouvrir son réseau sous réserve que le régulateur analyse sa situation, déclare qu'il est un opérateur puissant et qu'il faut y apporter un remède vis-à-vis des autres opérateurs. Par ailleurs, on demande que toutes ces transformations de réseaux et ces besoins soient entièrement portés par les collectivités locales, par le secteur public, qui n'est pas opérateur par définition.

Typiquement par exemple, concernant l'offre de montée en débit PRM : on nous dit à la fois que seules les collectivités seront à l'origine des demandes de PRM, car aucun opérateur ne veut financer quoi que ce soit, mais pour souscrire à PRM, il faut être opérateur, donc aucune collectivité ne peut la demander. Il faut donc créer des intermédiaires qui coûtent de l'argent et qui créent des difficultés, nous avons cité un exemple pour passer dans les fourreaux des zones d'activités. Il existe une offre de France Télécom qui est régulée, donc ce n'est pas très cher, mais elle n'est ouverte qu'aux opérateurs. Quand on veut agir en marchés de travaux, on n'a pas le droit, ou alors il faut créer un opérateur fictif... Aujourd'hui nous avons des entreprises de travaux qui créent des filiales d'opérateurs fictifs qui sont simplement déclarés pour pouvoir tirer des fibres dans les fourreaux de France Télécom. Il faudra bien qu'au niveau européen, car je pense que cela dépasse l'Arcep, l'on change de conception, car on ne peut pas dire à la fois que ce sont les collectivités qui sont à l'origine et qu'elles n'aient pas le droit de

faire parce qu'elles ne sont pas opérateurs, à moins qu'elles se déclarent opérateurs ! Ce n'est pas très cohérent.

C'est un peu la différence entre une infrastructure publique et une infrastructure privée régulée, où il y a toujours des problèmes. Par exemple : on veut créer une chambre intermédiaire sur l'infrastructure de France Télécom, mais l'opérateur refuse, donc si l'on veut desservir une zone d'activités, on va jusqu'à une deuxième chambre et on refait 250 m en arrière pour retirer du fourreau. Ce sont des choses comme ça qu'il faudra à un moment mettre à plat si l'on dit que ce sont les collectivités qui sont responsables de l'aménagement.

D'autres questions sur les expériences très diverses qui ont été montrées ?

■ ■ ■ **Éric TARDIF, Besançon**

Y a-t-il des retours d'expérience concrets sur les liens qui peuvent exister entre les télécommunications, donc la FTTH, et la gestion de l'énergie, pour regarder de manière plus lointaine vers le développement durable, mais côté environnement ?

Quand vous parlez de prix à la prise, nous voyons que les prix sont à peu près cohérents entre les régions, mais avons-nous comparé ces prix avec d'autres pays d'Europe ?

■ ■ ■ **Patrick VUITTON**

Pour votre première question, ce matin Michel BRIAND faisait référence à des travaux que nous avons menés collectivement à l'intérieur des immeubles, notamment autour d'une expérience menée à Angoulême qui consiste à utiliser le réseau de fibre optique pour faire remonter des informations sur les consommations énergétiques. La difficulté est d'ordre général : le monde des télécoms est déjà extrêmement compliqué, notamment au niveau réglementaire, et le monde de l'énergie également, avec de forts intérêts privés... Nous avons vu les débats sur les compteurs intelligents, il y a des intérêts financiers qui sont même largement supérieurs à ceux des télécoms. Tout cela additionné fait que nous avons très peu avancé aujourd'hui. Nous savons que sur le « *grid computing* », il y a vraiment d'énormes enjeux entre les opérateurs de gros d'énergie, les opérateurs de détail, pour savoir qui se met dans la poche les économies que nous réalisons, etc. Tout cela est en plein débroussaillage, et si l'on additionne les deux systèmes c'est pour le moment beaucoup trop compliqué.

■ ■ ■ **Michel CHANEL, SleA - Ain**

Sur le domaine de l'énergie nous développons actuellement un module de façon à contrôler et à faire remonter des informations sur le réseau d'éclairage public. Si certains veulent se joindre à nous, ils sont les bienvenus.

■ ■ ■ **Patrick VUITTON**

Un appel très intéressant effectivement. Je souhaitais également rebondir sur le doublonnage des réseaux de collecte, puisque cela fait partie des questions qui ont été posées au plus haut niveau. L'AVICCA fait partie du comité des réseaux d'initiative publique du Fonds national pour la Société Numérique, et en dehors du fait d'examiner les dossiers qui sont présentés par les collectivités, il y a des débats sur certains points. Cela fait deux fois, lors de deux comités, que nous demandons, avec l'État à nos côtés d'une certaine manière, à France Télécom de nous dire quels sont ses plans de

déploiement de réseaux de collecte de façon à ce que l'État évite de cofinancer et de subventionner des projets de collectivités qui doublonneraient, ou s'il ne le font pas, de nous dire à quelles conditions il serait client des réseaux de collecte publique. France Télécom a répondu qu'il avait bien un plan de déploiement de sa collecte, pour le moment remis en question par le fait que son économie n'est plus la même en raison de l'arrivée d'un 4^{ème} opérateur mobile... Nous entendons également dire par des remontées de terrain que le plan de résorption des multiplexeurs, qui devait en trois ans shunter les gros multiplexeurs, serait aussi remis en cause, je ne sais pas si c'est vrai ou pas. À la deuxième question, concernant les conditions auxquelles il serait client, France Télécom a également botté en touche. Nous restons donc dans cette problématique de doublonnage aujourd'hui.

■ Michel LEBON

Peut-être une question qui dérange sur l'offre PRM. Vous nous avez dit ce matin que l'AVICCA avait saisi l'Arcep et le ministre courant janvier concernant cette offre qui visiblement ne plaît pas aux collectivités territoriales. Si je me souviens bien, en mars 2011 déjà, l'AVICCA et un certain nombre de collectivités territoriales avaient manifesté dans la consultation sur la montée en débit leur position assez contraire par rapport à l'offre en gestation à l'époque. Pouvez-vous nous dire où en est la saisine du ministre et de l'Arcep, a-t-elle une chance d'aboutir ? Pouvons-nous aller vers autre chose ? Qu'est-ce qui fait que, depuis un an, nous soyons toujours avec PRM et nous n'ayons plus que nos yeux pour pleurer si nous voulons faire autre chose ?

■ Patrick VUITTON

Nous allons être obligés de rentrer un peu dans la technique. Il y a des débats à plusieurs niveaux.

À un niveau très macro, nous disons que le système est totalement injuste : il y a une boucle locale rentable qui devrait normalement évoluer avec les besoins, se moderniser, et les coûts devraient se répartir avec l'ensemble des opérateurs utilisateurs. Mais en fin de compte, on a scindé les choses en deux : les zones rentables vont passer à la fibre, et sur tout le reste on va confier aux collectivités le soin de financer cette amélioration du cuivre. Ce système-là nous semble extrêmement dangereux et va faire peser sur les élus locaux la responsabilité du débit. Quelqu'un me disait encore aujourd'hui que, quand les gens se plaignent du débit auprès de France Télécom, on leur répond d'appeler leur maire ! Cela veut dire que, pour les zones rurales, c'est effectivement la double peine : elles ne passent pas à la fibre et en plus elles sont obligées d'améliorer le réseau cuivre. Cela a peut-être un sens techniquement, mais cela ne nous convient pas.

Et puis il y a des débats plus fins et plus techniques. Aujourd'hui, des offres existent et des territoires ont envie de les mettre en œuvre, c'est leur choix. Nous, nous les accompagnons de façon à ce que ces offres soient les meilleures possibles. Typiquement pour PRM (Point de raccordement mutualisé, le « standard » pour agir à la sous-boucle), des questions ont été élaborées par l'Arcep, puis traduites par France Télécom dans un certain nombre de textes. Nous avons travaillé sur ces questions et avons rencontré France Télécom, puis l'Arcep, puis nous avons eu une réunion multilatérale pour améliorer les choses. Par exemple, si l'on a besoin de mettre des équipements activés à l'intérieur d'une armoire que la collectivité paie et qui sera louée à un tarif symbolique, France Télécom refuse en répondant qu'il veut que personne ne rentre dans « son » armoire, qui appartient à la ville mais qu'il exploite. Il va donc falloir construire une armoire à côté, cela coûte 5 000 euros, plus une dalle, des difficultés d'emplacement, etc... J'espère que ce genre de problèmes se résoudra, autant que les choses se fassent de la manière la moins mauvaise possible. Ces questions sont en débat, l'Arcep peut agir dessus, France Télécom peut aussi le faire de son propre chef et admettre qu'il ne peut pas à la fois vous demander de financer tout, vous dire que vous êtes responsables y compris de la structure de

l'armoire que vous lui garantissez, et vous interdirez de rentrer dedans. Peut-être qu'à un moment, les choses se feront !

Il y a une autre possibilité, l'offre PRP, où un seul des deux descend (avec PRM, tout le monde descend en même temps au même endroit) ; les travaux techniques n'ont pas été menés jusqu'au bout sur la bi-injection, il faut les terminer ; et il y a d'autres questions très techniques que nous mettrons peut-être 6 mois, un an, deux ans à résoudre... Notamment PRP permettrait de faire le déport de lignes sans déplacer physiquement les DSLAM, et d'amener les signaux de tous les opérateurs en les multiplexant sur les fibres optiques. Il y a plein de chantiers sur lesquels nous travaillons avec un certain nombre de collectivités et d'opérateurs d'opérateurs qui sont engagés sur le terrain.